

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée le 26 octobre 1972 à la Sous-préfecture d'Étampes, enregistrée sous le n° 0911000192, publiée au *Journal officiel* du 18 novembre 1972, agréée par arrêtés du Préfet de l'Essonne n°s 92-3166 et 92-3167 du 5 octobre 1992 Siège social : Mairie de Sermaise 280 Av Paul Blot 91530 Sermaise. Siège administratif :382 rue des sources 91530 Sermaise

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015.

#### Réunions

- 4 réunions de Conseil d'Administration
- 1 réunion en Sous-préfecture (CSS KMG)
- ❖ 3 réunions en Mairie (PLU et CSS)
- 1 réunion avec la SNPN et le SIBSO sur les zones humides de l'Orge
- Plusieurs réunions avec la FAVO (notre fédération)
- Plusieurs réunions avec ENE (notre fédération)

## La gestion de notre forêt

Beaucoup de gens se sont ému des coupes de régénération effectuées par l'ONF dans le bois du Croc et part des propriétaires privés dans leurs bois. Le but de la gestion de notre petite forêt (32 ha) est d'en retirer un bénéfice économique. Les choix faits par l'ONF vont dans ce sens (bois d'œuvre, en futaie régulière, de la taille et du nombre des unités de gestion, de la diversité des repeuplements) et du choix en partie de l'exploitant. Les petites parcelles privées enclavées sont souvent délaissées et les arbres sont dépérissants ou à terre. Enfin, les lisières de ces parcelles abritent souvent du matériel agricole obsolète.

Bien gérer notre forêt, ce n'est pas seulement en donner la gestion à l'ONF. Beaucoup de choses peuvent être faites dans ce domaine, pour inciter les gens à s'y promener ou pour signaler l'interdiction aux quads et moto-cross d'y pénétrer.

Une promenade explicative en forêt devrait être organisée par l'ONF ; elle est prévue dans le contrat d'aménagement.

## La création de la CSS Gerber (Commission de suivi des sites)

La dépollution du site s'effectue de manière naturelle par dégradation des polluants dans le temps suivant un modèle calculé (prévision 150 ans). Pour vérifier que tout se passe bien des analyses de l'eau et de l'air sont effectuées chaque année. Les résultats de ces analyses nous étaient communiqués dans le cadre de la réunion de la CLI présidée par le Maire. (la dernière en 2008).

Nous avons obtenu, après 2 années d'effort, la création de cette CSS. Une réunion annuelle sera organisée par la Sous-préfecture. Les résultats d'analyse nous serons présentés.

## Les clôtures SNCF

Mille mètres de clôture ont été érigés le long des emprises de la voie du RER C à partir du pont neuf surplombant la D116 en direction de la gare de Sermaise. Nous ne connaissons pas les objectifs de cette clôture, mais ils sont contraires à ceux du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) qui décrit les trames vertes et bleues et les continuités inhérentes et impose leur respect. C'est aux collectivités locales et à la première d'entre elles, la Commune, de le faire respecter. Pour le cas une continuité, sans préjuger d'autres, est décrite. C'est une continuité verte arborée susceptible d'être utilisée par les cervidés. Cette continuité est maintenant coupée. Ceci a un effet sur les déplacements et la consanguinité des animaux et les oblige à passer plus à l'ouest. Avec l'aide du Conseil départemental, nous avons été invités à participer aux réunions de la société Biotope chargée de l'étude des continuités coupées par le réseau SNCF en IDF. Cette étude étant déjà commencée, nous avons demandé à notre fédération départementale ENE de nous représenter.

## Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération du 19 Janvier 2015, la commune a prescrit la mise en révision du POS et sa transformation en PLU. Cette délibération faisait suite à la même délibération en date du 17 Novembre 2008 dont la procédure n'a pas été aboutie depuis 7 années pour des raisons inconnues. Notre association a demandé à être consultée et a fait l'objet d'une première consultation en mairie en date du 18 Novembre 2015 par laquelle nous avons remis à Monsieur le Maire une fiche de 20 points. D'autre part nous avons été associés (Sermaise Environnement et la FAVO) à une réunion avec les services de l'Etat, la chambre d'agriculture, les élus, en date du 3 décembre 2015.

Deux documents nous ont été remis (Diagnostic ainsi que les grandes lignes du PADD).

L'association a remis des avis et commentaires en date du 24 Décembre 2015.

Si nous avons noté des points positifs, nous avons relevé un diagnostic orienté, un désaccord sur le nombre de logements à construire dans les 15 prochaines années, une densification sous- estimée, et surtout un projet de construction de 35 logements au lieu-dit La Pâture des Joncs sur la CD 116, voie classée bruyante par les services de l'Etat. Le PADD a fait l'objet d'un débat lors d'un conseil municipal en date du 27 Janvier 2016.

## Les nuisances sonores et les pollutions liées au trafic aérien.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il est prévu que le nombre de passager embarqué va doublé d'ici à 2030 et qu'un simple décret peut autoriser le trafic de nuit. La pollution chimique va de pair avec le trafic. Nous suivons l'actualité au travers de l'association "Forum Sud Francilien contre les nuisances aériennes".

## Surveillance écologique de notre territoire.

Nous avons attiré l'attention de notre Maire.

- Sur un début de construction chemin de la Grenouillère à Montflix
- ❖ Sur le bois stocké en séchage par l'exploitant de l'ONF (un exploitant un peu particulier).
- Sur la présence de nids de chenilles processionnaires, des dangers présentés par ces chenilles et sur la nécessité de détruire les nids.

### La Pâture des joncs.

Comme vous le savez nous nous sommes opposés au projet de création d'une zone d'activité sur la zone naturelle de la Pâture des joncs. En février 2015 nous avions fait un recours gracieux commun avec la Favo (notre fédération) auprès de la CCDH. Ce projet était déficitaire de plus de 400000€. Le projet de zone d'activités a finalement été abandonné pour motif d'intérêt général.

## Réalisation des objectifs prévus en 2015.

- ✓ Éditer une pomme verte.
  Éditer une lettre d'information ponctuelle.
- ✓ Participer à l'élaboration du plu de la commune.
- ✓ Participer à la CSS Gerber.
- ✓ Continuer de nous opposer à la création de la ZA de la Pâture des joncs.
- ✓ Continuer la surveillance écologique de notre territoire.

## Les chenilles processionnaires.

La migration des chenilles processionnaires représente une menace pour la santé des enfants, des adultes et des animaux de compagnie.

Nous en avons informé Monsieur le Maire pour qu'il prévienne les habitants de notre commune et qu'il prenne les arrêtés nécessaires à l'élimination des chenilles, comme l'ont fait les Maires du Val-Saint-Germain et de Dourdan.

## Saint-Sulpice-de-Favières.

Nous avons organisé le 23 janvier une visite très intéressante et agréable de l'église de Saint-Sulpice-de-Favières, commentée par Jean-Jacques Immel, suivi d'un moment de convivialité autour d'un café chaud et de sucreries.